

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 31 octobre 2011 à 22 h à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire
M^{mes} Juliette Côté, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Chantal Pelletier, conseillère
MM. Raymond Malenfant, conseiller
Gilbert Morneau, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant que tous les membres du conseil sont présents et qu'ils renoncent à l'avis de convocation requis par l'article 156 du Code municipal, monsieur le Maire procède à l'ouverture d'une séance extraordinaire à 22 h.

RÉSOLUTION 2011-10-175

LICENCIEMENT DE MONSIEUR ALAIN MALENFANT

Considérant l'évaluation continue exercée par la municipalité concernant les membres de son personnel et l'organisation du travail.

Considérant les modifications apportées aux exigences et aux pratiques administratives par la municipalité en particulier dans le secteur des travaux publics.

Considérant les difficultés en supervision et en relations de travail de monsieur Alain Malenfant avec les employés des travaux publics.

Considérant l'incapacité de la municipalité à concilier ses attentes et celles de monsieur Alain Malenfant.

Il est unanimement résolu de procéder au licenciement de monsieur Alain Malenfant.

Adoptée.

Avant de traiter le dossier de promotion de monsieur Éric Chouinard, monsieur André Chouinard, maire, informe le conseil qu'il doit se retirer durant les délibérations et/ou le vote concernant ce sujet puisqu'il est ou pourrait être en conflit d'intérêt. Il cède alors la présidence de l'assemblée au conseiller Raymond Malenfant.

RÉSOLUTION 2011-10-176

PROMOTION DE MONSIEUR ÉRIC CHOUINARD AU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant le départ de monsieur Alain Malenfant, directeur des travaux publics.

Considérant l'expérience acquise par Éric Chouinard au cours des trois (3) dernières années à titre de directeur adjoint aux travaux publics.

Considérant les qualifications et les compétences de monsieur Chouinard tant en matière de supervision de personnel qu'en organisation du travail dans le secteur des travaux publics.

Il est unanimement résolu de promouvoir monsieur Éric Chouinard au poste de directeur des travaux publics. Il fera l'objet d'une évaluation continue durant la période du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2012, soit durant la période de probation à ce poste. Il est de plus résolu d'obliger monsieur Chouinard à suivre une formation en supervision d'une équipe de travail. Enfin, une prime de 0,50 \$ l'heure est consentie pour la durée de la période de probation et un ajustement salarial sera

accordé au terme de ladite période de probation si monsieur Chouinard est maintenu au poste de directeur des travaux publics le 1^{er} mai 2012.

Adoptée.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 40.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale, secrétaire-trésorière